

passage de la fameuse charte de 1173, par laquelle le comte Guy de Forez fait cession de ses droits sur le Lyonnais à l'archevêque de Lyon. Il y est dit que « le comte cède sur la rive droite de la Saône le château de Châtillon, tout ce qui y est renfermé et tout son mandement, pour lequel le seigneur dudit château doit fidélité et hommage (3). » Rien là ne nous prouve que les abbés d'Ainay ne fussent déjà seigneurs de Chazay et feudataires des comtes de Forez.

Tout ce que nous pouvons en déduire c'est que le mandement de Châtillon allait alors jusqu'à la Saône en comprenant Chazay et les villages circonvoisins. Ces villages avaient des seigneurs particuliers relevant de la justice du château de Châtillon et l'abbé d'Ainay devait posséder la seigneurie de Chazay, en attendant que son château-fort prenne le titre de châellenie avec le droit de haute et basse justice. Ce qui n'arriva qu'en 1173, par suite de ladite transaction.

Nous serions portés à croire qu'Ainay s'établit à Chazay au temps de l'abbé Aurélien, qui vivait au milieu du ix^e siècle. Comme il était très bien vu à la Cour du roi Boson de Bourgogne, il obtint de ce prince de grands dons en terres et en seigneuries, au nombre desquelles aurait été Chazay (4).

Ce serait donc en ce temps que l'abbaye serait venue établir dans notre bourg un de ces petits couvents, qu'on appelait alors *cella* ou *abbatiola*, car le nom de prieuré ne fut donné que plus tard, quand cet usage, venu de Cluny, se fut répandu vers le xi^e siècle (5). Cette *abbatiola*, ou

(3) *Hist. de Châtillon*, Vachez, Lyon, Brun, 1883, p. 2.

(4) *Grand cart. d'Ainay*, Lyon, Pitrat, 1885, t. II, p. xiv.

(5) Chéruel, voy. Prieuré.